



«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

## COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2011

# - Suppression des départements informatiques et création de la Direction des services informatiques (DISI) au 01/09/2011 :

Le 1<sup>er</sup> septembre, les agents, qui travaillaient au département informatique de Bobigny ne seront plus rattachés au 93.

Une nouvelle direction nationale, la DISI, sera créée avec 9 unités territoriales.

Bobigny sera rattaché à la DISI de Paris-Champagne avec le siège à Noisiel qui aura un rôle de pilotage et de gestion des ressources humaines et budgétaires.

Bobigny sera un ESI (Etablissement de services informatiques).

Lors des groupes de travail nationaux, la DGFIP s'est engagée à ne pas déplacer les agents.

**FO DGFIP** avait demandé à ce qu'un nouveau CTPC national ait lieu pour que tous les engagements de l'administration soient formalisés, ce qui n'a pas été le cas.

Les agents qui travaillaient dans ces fonctions informatiques, continueront à exercer le même travail.

Cependant, l'assistance informatique de proximité qui existait dans le 93 va être cassé.

- Dans la filière fiscale, les GSM (Gestionnaire Site Micro) consacraient une grande partie de leur activité à l'assistance informatique sur leur lieu de travail avec le CMI (Cellule Micro Informatique).
- Dans la filière gestion publique, les correspondants informatiques des postes appelaient le SAU (Service d'Assistance aux Utilisateurs) pour résoudre les problèmes.

Dans les 2 cas, un service de proximité était mis au service des agents.

Désormais, il faudra appeler téléphoniquement l'AT (Assistance Technique) qui ne sera pas dans le 93 et fera une assistance de 1<sup>er</sup> niveau.

Des plateaux téléphoniques par application devraient être créés.

La gestion du parc informatique (commande et réparation des ordinateurs etc) et les consommables continueront à dépendre du département alors que l'assistance sera du ressort de la DISI.

Il n'est pas sûr que cela soit plus simple pour les agents!!!

Les agents travaillant actuellement au SAU ou au CMI pourront encore à l'avenir répondre aux utilisateurs et se déplacer sur site.

Les nouveaux agents affectés à ces fonctions pourront, eux, être cantonnés à une simple assistance téléphonique.

Pourquoi casser une assistance de proximité qui fonctionnait bien, sinon pour supprimer des effectifs sous prétexte de fusion ?

## - Rapport d'activité (Gestion 2010) :

Le rapport d'activité, montre une vision idyllique et auto-satisfaite de la situation globale des services dans le département.

FO DGFIP 93 a souligné le côté « catalogue » de ce rapport et l'absence de critiques, même constructives, sur ce qui n'a pas fonctionné.

Surtout, le principal problème du département, la pénurie des effectifs, est absent du rapport.

#### Les 68 suppressions d'emplois 2010 n'apparaissent même pas dans ce rapport.

En conséquence, FO DGFIP 93 a demandé que soit noté le nombre de suppressions d'emplois dans le 93 ainsi que <u>l'évolution des arrêts maladie</u> qui semblent en augmentation, en distinguant les arrêts maladies ordinaires, les longues maladies et les CLD (congés longue durée).

Enfin, FO DGFIP souhaite que <u>le thème du « turn-over »</u> (arrivées et départs d'agents chaque année notamment les retraites) soit davantage développé afin de montrer une meilleure visibilité des conditions de travail dans le département (importance de la formation des jeunes agents etc). La direction s'est engagée à apporter des modifications au rapport d'activité.

# FO DGFIP, qui ne valide pas les 68 suppressions d'emplois 2010, a été la seule organisation syndicale à voter CONTRE le rapport d'activité.

Nous avons par contre souligné la qualité du travail effectué par les agents dans des conditions de plus en plus tendues (manque de moyens humains et matériels).

# - Horaires d'ouverture des trésoreries de Romainville et Amendes réunies à Rosny en juillet :

Seule la Trésorerie spécialisée Amendes sera ouverte le midi en raison du peu d'afflux d'usagers de la trésorerie de Romainville à cette heure-là.

Les 2 trésoreries ouvriront au public à 9h (au lieu de 8h30) et fermeront à 16h.

<u>Concernant la restauration</u>, une convention est en cours de signature avec un restaurant inter entreprise situé à 5 minutes à pied.

Romainville sera installée le 1<sup>er</sup> juillet et celle des Amendes vers le 15 juillet.

<u>Sur le projet de prime de mobilité géographique</u> promis aux agents (qui était encore refusé il y a encore 6 mois...), **FO DGFIP 93** a demandé que celle-ci soit étendue pour les agents dont l'éloignement en temps de transport est avéré. La direction fera remonter à la DGFIP.

Nous avons précisé que les conditions de circulation de l'IDF sont autres que la majorité des autres départements.

### - Bilan de la notation (Gestion 2010) :

Il apparaît que la note d'encouragement de +0.01 est très répandue dans les 2 filières.

Mais le sens donné à celle-ci n'est pas le même des 2 côtés. Dans la filière gestion fiscale, cette note préfigure un +0.02 l'année suivante si les objectifs sont remplis alors que cette note est complètement banalisée dans la filière gestion publique.

Dans le cadre de la FUSION, il serait bien que l'interprétation la plus favorable aux agents soit appliquée.

L'année prochaine, les notations des agents des 2 filières se dérouleront comme cette année.

Ce n'est qu'en 2013 que la nouvelle notation « harmonisée » serait mise en place avec la fin de la note chiffrée. Ce qui aggravera encore plus la notion de subjectivité de l'exercice...

# **QUESTIONS DIVERSES posées par FO DGFIP 93**

- **Protocole du SIP de Saint-Denis :** La direction a indiqué que le protocole de l'accueil est pratiquement rédigé et sera présenté aux agents courant juin 2011.
- **SIP de Blanc-Mesnil :** La direction a indiqué que le commencement des travaux est fixé au 04/07/2011 (jusqu'au 16/09/2011). A partir de ce constat, il n'est pas certain que le SIP soit créé le 1<sup>er</sup> juillet.

#### - Frais de déplacement des agents, retards constatés :

Tout a été transmis par le service concerné au mandatement.

Les non-paiements éventuels sont dus à CHORUS et sont des problèmes nationaux.

Toutefois la direction s'est engagée à suivre ce dossier sensible.

Une nouvelle fois, les limites de l'application CHORUS sont démontrées.

#### - Ponts naturels pour les vacataires :

**FO DGFIP** a demandé à la direction la possibilité d'accorder les ponts naturels du 3 juin et du 15 juillet en autorisation d'absence pour les vacataires.

La direction locale a répondu négativement à notre requête arguant du fait qu'ils ont déjà 2 jours de congés par mois (auparavant il avaient 2.5 jours de congés dans la filière gestion publique)...

Soi-disant, l'harmonisation des règles devait se faire par le haut en prenant le meilleur des 2 exfilières...

#### - Avenir des équipes de renfort dans le département :

Tant que les règles de gestion communes des 2 entités (EDRA pour la filière fiscale et ERD pour la gestion publique) ne sont pas encore tranchées au niveau national, la direction locale, malgré notre demande, ne veut pas ouvrir le débat sur le futur statut des agents composant actuellement les 2 équipes.

#### ♦ Réunion informelle du 24 mai avec l'ensemble des OS :

Nous rappelons que ce genre de réunions n'entraîne pas de décisions officielles. 2 points ont notamment été abordés :

- La gestion des autorisations d'absence : la direction serait désormais plus tolérante sur le caractère imprévisible de l'absence d'un enseignant. Une autorisation d'absence avait été refusée à un agent alors que celui-ci avait été prévenu le jour même de l'absence de l'enseignant et de l'impossibilité pour son enfant d'aller dans une autre classe!

  Normalement, aujourd'hui, cette autorisation serait accordée.
- L'écrêtement sur les périodes d'échéances: une organisation syndicale a signalé le problème des agents écrêtés dans la filière fiscale en campagne de réception des déclarations, la direction a autorisé les chefs d'unité à remettre les heures des agents concernés.

  FO DGFIP 93 a demandé que cela soit de même lors des échéances recouvrement.

## Le 20 Octobre, vous élirez vos représentants du personnel

- Au Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) Est soumis au CTPD tout ce qui concerne le budget, les effectifs, les projets immobiliers, les restructurations, les problèmes d'hygiène et sécurité etc
- Aux Commissions Administratives Paritaires Locales A, B et C (CAPL)
   Les CAPL ont à se prononcer sur les mutations internes, les listes d'aptitudes,
   les tableaux d'avancement, les recours en notation, le suivi des stagiaires etc

### ATTENTION!!!

Les 2 élections ont une grande importance mais seuls les résultats de l'élection au CTPD détermineront les moyens attribués aux syndicats (postes de permanents et locaux syndicaux notamment).

Même si une organisation a de très bons résultats sur les élections des CAPL, elle pourrait être affaiblie dans la défense des agents si elle n'a pas suffisamment de voix à l'élection pour le CTPD.

#### Vos représentants en CTPD :

Didier DUCHESNE (Centre des Finances Publiques de Drancy), Franck ARROUES (Brigade de Contrôle et Recherche à Bobigny), Xavier CHATELAIN (Permanent FO DGFIP 93 à Bobigny), Philippe MASSON (Contrôle de la Redevance à Bobigny) et Frédéric DELHAIE (SIP Noisy Le Sec)

Permanence FO: DDFIP Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr 201.48.96.62.30